



# Trail de la Randorallye de Nauviale

## 12<sup>ème</sup> Edition

### Dimanche 2 Juin 2019



## REGLEMENT DES EPREUVES

### 1 – Objet :

Le COMITE D'ANIMATION DE NAUVIALE, association loi 1901, adhérent à la Commission Départementale des Courses Hors Stade de l'Aveyron (CDCHS12), organise **le dimanche 2 Juin 2019**, la 12<sup>ème</sup> Edition de la Course Pédestre :

« **Trail de la Randorallye de Nauviale** ».

Une course Nature de 12 kms et un Trail de 25 kms, inscrit au calendrier des courses hors stade pour l'année 2019.

Ces Epreuves sont ouvertes aux coureurs, femmes et hommes appartenant aux catégories Junior, Senior et Vétérans, pour les Cadets autorisation parentale obligatoire (trail 25 kms non autorisé).

### 2 – Organisation:

Comité Animation Nauviale  
Le Bourg  
12330 NAUVIALE

Présidente: Laetitia ANDRIEU  
16 rue de L'Eglise  
Saint Cyprien/Dourdou  
12320 CONQUES EN ROUERGUES

### 3 – Epreuves :

Départs et arrivées: **Salle des fêtes de Nauviale.**  
Heure de départ du 12 km à **10H00** ; **Dénivelé 337 m.**  
Heure de départ du 25 km à **9H30** ; **Dénivelé 819 m.**

Commune traversées : Nauviale, Mouret, Marcillac Vallon et Pruines.

Parcours sur routes, chemins communaux et propriétés privées.  
Balisage visualisé par marquage au sol (peinture biodégradable), banderoles et flèches.

### 4 – Inscriptions :

Ouverture des inscriptions à partir du 1 avril 2019.  
Fermeture le 2 juin 2019 (15 minutes avant le départ).

Inscription en ligne sur le site : [www.nauviale.com](http://www.nauviale.com)

Inscription par courrier (feuille libre ou dépliant)

Inscription sur place à la salle des fêtes le jour de l'Epreuve.

Toute inscription devra être accompagnée de la photocopie de la licence **OU** d'un certificat médical **et** d'un chèque (à l'ordre du Comité Animation Nauviale) pour être validée.

**Aucune dérogation ne sera acceptée.**

Adresse : Comité Animation Nauviale -Laetitia ANDRIEU  
La Plaine – Siant Cyprien sur Dourdou – 12320 CONQUES EN ROUERGUE.

Pour les licenciés : La photocopie de la licence délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme ou par la Fédération Française de Triathlon ou par une des 3 fédérations affinitaires FSCF, FSGT, UFOLEP en cours de validité.

Pour les non-licenciés : Un certificat médical (original ou photocopie) de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de mois de 1 an à la date de l'épreuve.

### **5 – Tarifs :**

- Course Nature 12 kms : 9 € (jusqu'au 25 mai 2019)  
11 € (après cette date et sur place)
- Trail 25 kms : 14 € (jusqu'au 25 mai 2019)  
16 € (après cette date et sur place)

### **6 – Ravitaillement,**

Course Nature de 12 km : 2 ravitaillements dont 1 à l'arrivée.  
Trail de 25 km : 3 ravitaillements dont 1 à l'arrivée.

### **7 – Vestiaires :**

Local vestiaire avec douches hommes et femmes.

### **8 – Informations :**

Affichage des plans et profils des parcours à la salle des fêtes.

Remise des dossards à partir du vendredi 31 mai 17H30, à la salle des fêtes

Distribution de café  
Distribution d'un cadeau à chaque coureur.

Le chronométrage sera assuré par deux postes distincts avec PC et chrono à enregistrement papier (intégré).  
Au milieu des parcours un poste de pointage sera établie.

Les résultats seront affichés à l'issue des épreuves et consultable sur le site : [www.nauviale.com](http://www.nauviale.com)

Remise de coupes à l'arrivée pour les 3 premiers au scratch et le premier de chaque catégorie.

### **9 – Sécurité :**

Un service de secours de la Croix Rouge Française Délégation Départementale de l'Aveyron  
Une liaison radio avec le service des urgences.  
Permanence médicale d'un Médecin.

A chaque traversée de route une équipe de 2 signaleurs dont certains équipés de téléphones type CB avec relais sur le Pic du Kaynard permettant de couvrir les parcours.

Le Comité Animation de Nauviale est assuré auprès de Groupama via le CDCHS 12

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier ou d'annuler les épreuves en cas d'empêchement majeur ou d'aléas climatiques

Le coureur qui abandonnera rendra impérativement son dossard à la salle des fêtes de Nauviale

### **10 – Droit à l'image :**

Les concurrents de par leur participation aux différentes courses autorisent le Comité d'Animation de Nauviale ainsi que les ayants droits, tels que Média et partenaires, à exploiter images et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître sauf si une demande écrite refusant l'autorisation nous est soumise.

**11 - Renseignements :**

Par téléphone : Jean-François Massol au 06 87 75 05 91, Jean-Claude Pons au 06 13 38 63 77,  
Laetitia ANDRIEU au 06 83 72 74 21

Par mail : [jean-francois.massol@orange.fr](mailto:jean-francois.massol@orange.fr)

Sur le site : [www.nauviale.com](http://www.nauviale.com)

**La participation à la course implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.**

Fait à Nauviale, le 16 février 2019

Signature présidente